RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris en application de la loi du 11 Juillet 1942;

Vu l'adhésion de M. Chaber, en date du 30 Mars 1942.

ARRÊTE:

Article premier:

Le Château et le Parc de la Piscine, à Montpellier, comprenant les parties suivantes : l') le château; extérieurs: les
façades, y compris la porte principale d'entrée avec ses ferrures,
et les toitures; intérieurs : l'ensemble du rez-de-chaussée
(sauf les pièces de service), et notamment le grand salon, sa
décoration intérieure. (y compris la cheminée en marbre, le
trumeau des cheminées, les dessus de portes, etc..) le cabinet
vert, sa cheminée en marbre et le trumeau de la cheminée , le
hall, la rampe d'escalier en fer forgé.
2°) Parc: l'ensemble du parc et des ouvrages d'art, en particulier la façade de l'ancienne chapelle, le petit pavillon à
deux ailes, les bassins, statues, vases, la grande grille de
la cour d'honneur, sont classés parmi les Monuments Historiques.

Article 2:

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

29. — 346-J. 4686-40

Article 3:

Il sera notifié au Préfet du département de l'Hérault et au Maire de la commune de Montpellier, qui seront responsables, chanun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 11 Décembre 1942

POUR LE MINISTER SEGNÉTAIRE D'ÉTAT

A MÉMONTEUR MATINEAU D'ÉTAT

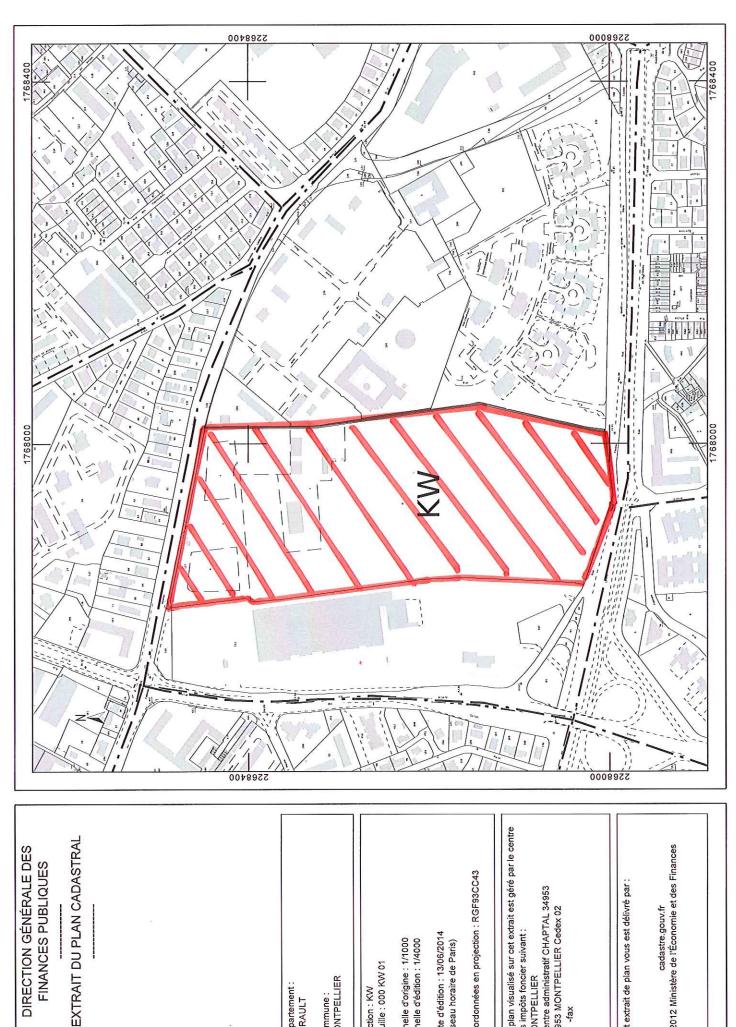
ET PAP D'ÉLLE JATTONT

LE CONSELLEA D'ETAT

SECRÉTAIRE CÉRÉDAL DES ELAON (AIS

Athutur

to be the state of the state of



Département : HERAULT

Commune: MONTPELLIER

Section: KW Feuille: 000 KW 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 13/06/2014 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : MONTPELLIER Centre administratif CHAPTAL 34953 34953 MONTPELLIER Cedex 02 tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances